

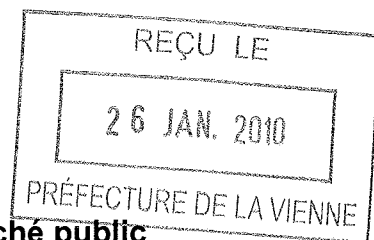
IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 1 rue Marcel Doré – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 janvier 2010



Délibération n° 10/007 relative à une procédure de marché public

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec responsabilité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment leur article 5.5 d,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré et voté,

CONSIDERANT que le site Internet de l'IAAT Poitou-Charentes a été mis en œuvre en 2003 et qu'il fait donc appel à des technologies devenues obsolètes et ne permet plus de répondre totalement aux besoins des agents de la régie comme de ses partenaires extérieurs,

CONSIDERANT qu'il paraît opportun de faire appel à un prestataire extérieur,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder en deux temps, en faisant rédiger dans un premier temps un cahier des charges relatif au développement d'un site Internet au terme d'une procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage avant, dans un second temps, de faire réaliser le développement technique du site Internet sur la base du cahier des charges qui aura été élaboré,

DECIDE d'adopter le cahier des clauses techniques particulières ci-annexé,

DECIDE d'autoriser le Président à lancer la procédure de marché public,

DECIDE d'autoriser le Président à déposer une demande de financement par le FEDER (axe 4 – TIC).

Le Président,

Jean-François MACAIRE



Développement du nouveau site Internet de l'IAAT Poitou-Charentes

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Qualification des besoins,
Rédaction d'un Cahier des Charges

.....

Cahier des Clauses Techniques Particulières

14 décembre 2009

1. Objet du présent marché

1.1 Présentation de l'IAAT Poitou-Charentes

La Régie IAAT Poitou-Charentes est une régie à personnalité morale et à autonomie financière créée par délibération du Conseil régional de Poitou-Charentes.

L'IAAT Poitou-Charentes travaille en lien avec les services de la Région et l'ensemble des acteurs territoriaux de l'aménagement à la collecte, l'analyse et l'expertise de l'information et des données utiles à la connaissance des territoires, ainsi qu'à la décision publique.

Les missions de l'IAAT Poitou-charentes

Centre de ressources régional en information territoriale, l'IAAT Poitou-Charentes contribue à la politique régionale d'aménagement et de développement des territoires de la région Poitou-Charentes en proposant et en mettant en œuvre, dans un cadre partenarial, un service public d'information en direction des territoires de la région, en animant un dispositif de veille et de prospective territoriale et thématique et en assurant un rôle d'appui et de conseil auprès des acteurs du développement régional et en contribuant à des projets interrégionaux.

L'offre IAAT Poitou-Charentes

Cartographies, systèmes d'informations, tableaux de bord, notes de synthèse, dossiers d'analyses, actions d'accompagnement thématique et technique en direction des porteurs de projets, éléments de veille stratégique et de prospective constituent le socle de l'offre de l'IAAT Poitou-Charentes.

1.2 La prestation d'AMO demandée

Définition du projet

Dans le cadre de son repositionnement comme outil d'aide à la décision autour des problématiques régionales, l'IAAT Poitou-Charentes souhaite mettre à disposition de ses partenaires, des territoires et du grand public un site Internet présentant l'état des réflexions communes sur le thème de l'aménagement du Territoire dans toutes ses dimensions, économiques, sociales, environnementales, ...

Ce site pourra donc être une plate-forme de publication institutionnelle mais également de mutualisation de ressources et de travail collaboratif, dans la lignée du Web 2.0 à l'honneur aujourd'hui.

La prestation demandée ne doit pas se limiter à définir la forme de tel ou tel rubrique du site à développer, mais doit accompagner l'ensemble des acteurs partie prenante du projet pour définir les attentes et les objectifs communs à cette plate-forme d'échange et de porté à connaissance.

Les actions d'accompagnement attendues sur ce projet :

- La précision des objectifs et des publics cibles
- Le recueil de besoins fonctionnels (internes et externes à la structure)
- Le recueil des contraintes techniques (services internes)
- La sensibilisation autour du Web 2.0
- La constitution d'un comité éditorial adapté aux objectifs de ce nouveau dispositif.
- L'identification des processus d'alimentation du site Internet.
- La rédaction d'un Cahier des Charges techniques et Particulières dans l'optique d'une prestation de développement du nouveau site.

La prestation sera réalisée par le titulaire de manière forfaitaire. Des prestations complémentaires en conduite du changement pourront être proposées, fondées sur des prestations à bons de commande sur la base d'unités d'œuvre.

1.3 Durée de la prestation

La mission débutera dès la notification du marché prévue à la mi-janvier 2010.

La livraison des livrables devra être achevée avant fin mars 2010.

Le lancement de la prestation de développement devra également être effectué avant fin juin 2010. La mise en œuvre du nouveau dispositif devra être achevée pour septembre 2010.

La mise en place de son animation se déroulera tout au long du projet jusqu'à fin 2010.

Le plan de formation, décliné à partir du périmètre fonctionnel défini pour le site, devra être défini pour septembre 2010. Les premières sessions de formation (hors périmètre de la présente consultation) devront pouvoir débuter courant octobre 2010.

2. Présentation du projet d'AMO

2.1 Précision des objectifs et des publics cible

La direction de l'IAAT Poitou-Charentes souhaite orienter le nouveau site Internet vers « la vitrine d'une r-Région qui réfléchit ».

Ce site pourrait donc permettre de présenter l'ensemble des réflexions des acteurs publics et des chercheurs sur les problématiques régionales.

Il s'agit donc de préciser le périmètre de ces problématiques, la sphère des intervenants à ces réflexions, et bien sur le public ciblé par cette production en ligne.

2.2 Le recueil de besoins fonctionnels (internes et externes à la structure)

Pour aboutir à l'objectif sus cité, les différents intervenants devront pouvoir disposer d'outils et de procédures adaptés à leurs tâches d'alimentation du dispositif.

D'autre part, il faudra définir de manière précise les rendus attendus sur ce portail.

Ce recueil de besoin s'adresse aussi bien aux services internes à l'IAAT Poitou-Charentes , principaux fournisseurs d'information de la régie, qu'aux intervenants externes, chercheurs, élus, techniciens, investis dans le débat autour de l'aménagement du Territoire en région.

2.3 Le recueil des contraintes techniques (services internes)

L'IAAT Poitou-Charentes disposant déjà d'une plate-forme technique complète pour la diffusion d'informations et de documents en ligne, il sera nécessaire de tenir compte de l'existant pour permettre l'intégration de ce nouveau dispositif dans le Système d'Information de la structure.

On tiendra compte en premier lieu du déploiement actuel des serveurs Web Open Source de type Linux, Apache, Mysql/Posgtresql, Php.

L'utilisation actuelle de l'application de gestion documentaire Cindoc, et de sa déclinaison CindocWeb constitue également un élément de contraintes à intégrer.

2.4 La sensibilisation autour du Web 2.0

La notion de partage et de mutualisation des connaissances et des contenus est une notion faisant partie intégrante du Web d'aujourd'hui.

Le dispositif prévu devra permettre l'interaction entre les différents contributeurs et leur public pour favoriser le débat et l'enrichissement des idées et des réflexions.

Ce mode d'interaction est plus connu depuis quelques années sous l'appellation Web 2.0.

Citation Wikipedia :

Les partisans de l'approche web 2.0 pensent que l'utilisation du web s'oriente de plus en plus vers l'interaction entre les utilisateurs, le crowdsourcing et la création de réseaux sociaux rudimentaires, pouvant servir du contenu et exploitant les effets de réseau, avec ou sans réel rendu visuel et interactif de pages web. En ce sens, les sites web 2.0 agissent plus comme des points de présence, ou portails web centrés sur l'utilisateur plutôt que sur les sites web traditionnels. L'évolution des supports permettant de consulter les sites web, leurs différents formats, amène en 2008 une approche plus centralisée sur le contenu que sur l'aspect. Les nouveaux gabarits web 2.0 (en anglais template) tentent d'apporter un soin graphique, des effets, en restant compatibles avec

cette diversité de supports. Dans le Web 2.0, l'internaute est acteur. Il contribue à alimenter en contenu les sites, blogs, wikis...

La sensibilisation des acteurs du projet à cette notion semble nécessaire pour amorcer l'idée de « web contributif ».

2.5 La constitution d'un comité éditorial adapté aux objectifs de ce nouveau dispositif

Le prestataire retenu devra émettre des recommandations sur la constitution d'un « comité éditorial » afin de permettre de mieux cerner les contenus les plus pertinents à proposer et à développer sur le nouveau site.

2.6 L'identification des processus d'alimentation du site Internet

Compte tenu de la multiplication des sources d'information de ce nouveau site Internet, il sera nécessaire d'identifier de manière précise la manière dont les contributeurs pourront alimenter le dispositif, en précisant les jalons de validation indispensables à la qualification des contenus.

2.7 La rédaction d'un Cahier des Charges technique dans l'optique d'une prestation de développement du nouveau site

L'ensemble de cette démarche d'AMO aboutira à la rédaction d'un Cahier des Charges Techniques qui pourra être soumis dans un second appel d'offre à des prestataires identifiés pour le développement technique du site.

3. La démarche projet retenue

3.1 Distinction « Recueil de besoin » et « développement technique »

La démarche d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage du projet sera complètement distincte de celle du développement technique.

Aussi, les deux démarches seront fondées sur deux appels d'offres distincts :

- une première AMO objet du présent appel d'offres « Qualification des besoins, animation et conduite du changement, rédaction du Cahier des Charges Technique » ;
- une seconde prestation spécialisée dans la conduite du projet de développement et d'intégration de la plateforme de publication de contenu.

La mission d'AMO de « Recueil des besoins » sera lancée dès le mois de janvier 2010.

Dans le même temps, l'IAAT Poitou-Charentes entamera la préparation administrative du second Appel d'Offre pour le développement de l'application finale.

3.2 Structures de pilotage projet

Au cours de la mission objet du présent CCTP, le titulaire du marché sera en relation avec différentes structures de pilotage :

Le comité de Pilotage, qui animera les réunions de restitution de fin de phase, et qui validera les éléments transmis à cette occasion. Le comité de pilotage devra être tenu informé de l'évolution du projet.

La constitution de ce comité de pilotage sera définie ultérieurement.

Le titulaire rendra compte de l'évolution des opérations au Comité de Pilotage et rédigera également les documents suivants : ordre du jour, support de réunion (avancement des prestations, identification des risques, actions à mener), notes de travail, comptes-rendus pour chaque réunion qui le concernera.

La cellule Conduite Projet opérationnelle qui sera l'interface directe du titulaire tout au long du projet. Elle sera constituée des membres suivants :

- Le responsable du pôle Système d'Information pour répondre aux aspects techniques ;
- Un ou plusieurs représentant des autres pôles pour répondre aux questions de contenus ;
- Les représentants du prestataire ;
- Un représentant des acteurs extérieurs à la régie (élus, chercheurs, experts divers, ...).

L'équipe Projet est constituée des membres suivants :

- Le coordinateur projet IAAT Poitou-Charentes : le responsable du pôle Système d'Information ;
- Le coordinateur projet du prestataire ;
- Un représentant par pôle impacté par ce projet (à préciser) ;
- Les représentants d'autres acteurs pertinents en fonction des thèmes abordés au cours des réunions (élus, chercheurs, experts divers, ...).

De plus un certain nombre de groupes de travail sur des thématiques précises pourra être constitué, sur la base des besoins recueillis.

3.3 Ambition et exigences de la prestation demandée

La prestation d'AMO « Qualification des besoins, animation et conduite du changement, rédaction du Cahier des Charges » comprend une ambition forte de la part de l'IAAT Poitou-Charentes dans la mesure où le titulaire du marché aura comme mission d'accompagner la direction de projet sur les enjeux relatifs à la sensibilisation et à l'adhésion des acteurs au projet, dans le cadre de la conduite du changement du site Interret, et ce durant la totalité de sa durée.

Aussi les proposant candidats au présent appel d'offre :

- ne pourront répondre au second appel d'offre de développement ;
- devront disposer d'une forte expérience des collectivités territoriales dans des contextes de modernisation, de changement et d'intégration de nouveaux outils ;
- disposer de références significatives dans des opérations de communication et d'animation auprès d'une cible de collectivités.

Trois niveaux de compétences attendues de la part du prestataire ont été définis :

- Une certaine sensibilité à la publication de contenus dans le secteur public et parapublic ;
- Une hauteur de vue sur le projet ;
- Une bonne compréhension des articulations fonctionnelles entre les services, de la transversalité des problématiques des collectivités en matière d'aménagement des Territoires.

4. Conditions d'exécution du marché

Une réunion d'initialisation est organisée entre la direction de projet et le titulaire lors du lancement du marché. Y participent les personnes du titulaire chargées respectivement de l'exécution des prestations et de leur encadrement technique et commercial.

Le titulaire en assure le compte-rendu qui précise entre autres :

- la planification prévue ;
- la méthode à mettre en œuvre ;
- les indicateurs proposés pour le suivi du projet ;
- les coordinations nécessaires avec la direction de projet ;
- les difficultés susceptibles d'être rencontrées dans la réalisation des prestations.

4.1 Réunion d'avancement

Une réunion d'avancement sera organisée tous les mois. Y participent les personnes du titulaire chargées respectivement de l'exécution des prestations et de leur encadrement technique et commercial.

Avant cette réunion d'avancement, le titulaire aura fourni à la direction de projet un rapport intermédiaire d'avancement.

Le titulaire assure le compte-rendu de cette réunion qui comprend entre autres :

- l'état d'avancement des travaux
- s'il y a lieu, les difficultés rencontrées et les adaptations des choix techniques qu'elles ont entraînées
- une actualisation de la planification

4.2 Réunion de fin de marché

La fin du marché donne lieu à une réunion au cours de laquelle le titulaire remet le rapport final. Participent à la réunion les personnes du titulaire chargées respectivement de l'exécution des prestations et de leur encadrement technique et commercial.

Le rapport final comporte entre autres la liste des fournitures du poste avec leur date de livraison et d'admission.

Les proposant doivent obligatoirement remettre avec leur proposition commerciale un mémoire technique où seront retranscrits :

- leur compréhension des enjeux, orientations et perspectives du projet ;
- leur réponse à chacun des chapitres attendus avec les méthodes et les outils employés, les résultats escomptés, les délais, les pré-requis et facteurs clés de succès (notamment les compétences et la charge attendues de la part de l'IAAT PC) ;
- les profils des intervenants, leur curriculum vitae ainsi que leur positionnement - en responsabilité et en charge - dans chacune des étapes du projet et dans chacune des prestations ;
- des exemples de livrables et/ou a minima des sommaires détaillés ;
- leurs références dans des missions similaires ;
- une proposition de planning précis ;
- une proposition de plan d'assurance qualité ;
- une ébauche de guide d'entretien sera appréciée, lequel sera décliné plus finement au démarrage de la prestation, ainsi que la méthode d'exploitation des comptes rendus d'entretien.